

Nombre d'espèces végétales menacées

[Nombre d'espèces végétales sur les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)]

La Liste rouge* de l'UICN* constitue un moyen efficace et objectif d'établir le degré de menace qui pèse sur telle ou telle espèce végétale, appréciée dans un territoire donné. Elle permet en particulier de hiérarchiser les actions en matière de préservation des espèces et des habitats naturels* dont elles dépendent. La pression d'inventaire de la flore régionale s'est nettement intensifiée depuis 2005, date de l'avant-dernière mise à jour de la Liste rouge des espèces végétales dans la région Nord - Pas-de-Calais. L'une des conséquences est la découverte d'un nombre significatif de nouvelles populations inobservées jusqu'à ce jour, modifiant ainsi la proportion des espèces considérées comme menacées. Ainsi, le bilan 2010 met en évidence le fait que 52 % des espèces végétales régionales sont classées dans la catégorie " Préoccupation mineure ", contre 41 % lors du bilan de 2005.

Contexte

Un observateur non naturaliste peut constater des fluctuations dans les populations de la flore sauvage, en quelques années ou en quelques décennies seulement. Il peut ainsi prendre conscience, par exemple, que le Bleuet des champs (*Centaurea cyanus*), auparavant observé en abondance par nos anciens dans les cultures, a pratiquement disparu. À l'inverse, le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), autrefois considéré comme très rare, est parvenu à envahir par millions d'individus les bords de routes.

Les listes rouges ont vocation à quantifier et qualifier ces fluctuations, lesquelles permettent d'aboutir le cas échéant à des critères de menace en fonction de l'ampleur et de la rapidité de ces fluctuations. Elles ne sont pas à confondre avec le critère de rareté qui est représentatif de la répartition géographique des espèces à un moment donné. Ainsi, et selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une espèce présente en une unique population dans la région Nord - Pas-de-Calais comme l'Alisma à feuilles de graminée (*Alisma gramineum*) dans l'Avesnois avec des effectifs stables depuis des années, sera considérée comme moins menacée qu'une espèce connue dans plusieurs stations* mais dont les effectifs baissent depuis dix ans.

Par ailleurs, la notion de menace, se référant ici au territoire régional, peut différer si l'on change de référence géographique : les effectifs de certaines espèces peuvent être en régression dans le Nord – Pas-de-Calais mais se maintenir ailleurs en France, et *vice-versa*.

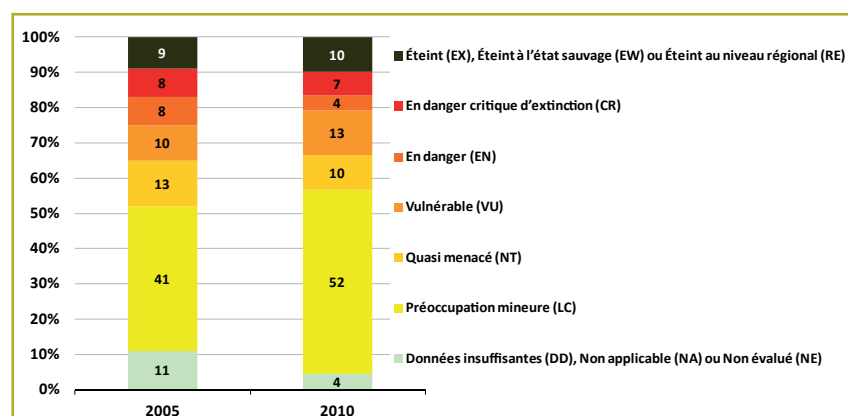
Il est également à noter que la méthode de classement en liste rouge du bilan de 2005 diffère sensiblement de celle de 2010. Ainsi, la période d'observation des fluctuations de populations s'établissait initialement sur plusieurs décennies, alors qu'elle est à présent de dix ans ou de trois générations (à l'échelle des plantes) avec la nouvelle méthode.

Résultats

Le traitement des 1 433 000 données issues de la base DIGITALE du Conservatoire botanique national de Bailleul, portant sur 1 138 taxons*, permet d'aboutir aux résultats suivants :

- 52 % de la flore régionale indigène* peuvent être considérés comme non menacés à l'échelle régionale ;
- 23 % sont menacés à long terme ;
- 11 % sont menacés à court ou moyen terme ;
- 10 % ont disparu.

Statut de menace de la flore du Nord - Pas-de-Calais en 2005 et 2010 (source : ORB NPdC d'après CBNBI, 2012)



Ce qu'il faut en penser

Un adage populaire affirme que lorsque l'on cherche, on trouve : il est clairement confirmé dans le cadre de la réactualisation de la Liste rouge régionale des espèces végétales. La réalisation d'un atlas régional de la flore vasculaire* entre 1998 et 2010 a nécessité de nombreuses prospections de terrain. Il est donc évident que la probabilité de découvrir de nouvelles stations d'espèces menacées était élevée et s'est effectivement vérifiée tout au long du projet. Ainsi s'explique l'accroissement du nombre d'espèces classées dans la catégorie "Préoccupation mineure", lequel ne peut donc pas être interprété comme une amélioration globale de la qualité des milieux et des populations, mais plutôt comme une amélioration de la connaissance. Il existe toutefois quelques exceptions comme par exemple le *Liparis de Lœsel* (*Liparis loeselii*), petite Orchidée très rare bénéficiant de toutes les attentions des gestionnaires et considérée à présent comme moins menacée que par le passé.

L'augmentation de 10 à 13 % des espèces considérées comme "Vulnérables", et ce malgré l'accroissement de la pression d'inventaire, associée à la baisse des effectifs classés "En danger" ou "En danger critique d'extinction", illustre une nouvelle fois deux phénomènes déjà mis en évidence dans la région :

- la stabilisation des effectifs des espèces les plus rares qui bénéficient souvent d'un statut de protection (foncier ou réglementaire) et d'actions de gestion ;
- la raréfaction des espèces autrefois assez courantes qui subissent sans restriction les pressions des activités humaines.

La réalisation de l'atlas précité a également permis de statuer sur le degré de menace d'un nombre important d'espèces régionales : à ce jour, seuls 4 % de la flore régionale ne sont pas évalués faute de données suffisantes, contre 11 % en 2005.

Les listes rouges, plus globalement, sont essentielles aux gestionnaires et aux pouvoirs publics. Elles permettent d'identifier les espèces qui nécessitent en priorité des actions de gestion et de préservation, et fixent un cadre de référence pour surveiller leurs évolutions. Elles constituent également un préambule indispensable à l'établissement des listes d'espèces protégées aux échelles internationale, nationale et régionale.

La dégradation de la biodiversité* peut se mesurer de deux façons : soit par l'augmentation du nombre total d'espèces menacées, soit par l'augmentation du nombre d'espèces classées dans les catégories correspondant aux plus forts degrés de menace (par exemple : "En danger critique d'extinction" ou "En danger").

Les menaces pesant sur les espèces végétales régionales sont bien connues dans l'ensemble : l'urbanisation, la fragmentation* des milieux, l'artificialisation*, l'anthropisation*, l'utilisation de produits phytosanitaires*, l'eutrophisation*, etc.

* cf glossaire

Méthode

Pour la flore, la définition des critères de menace correspond à une adaptation, au niveau régional, des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

L'UICN a établi des critères, utilisés comme références dans le monde entier, pour déterminer le degré de risque d'extinction encouru par chaque espèce. Il y a cinq familles de critères : réduction de la population, répartition géographique, petite population et déclin, population très petite ou restreinte et analyse quantitative du risque d'extinction.

Il existe deux méthodes, l'une pour évaluer la menace d'extinction au niveau mondial (UICN, 2001) et l'autre qui permet d'adapter la première à un territoire plus restreint comme un pays ou une région (UICN, 2003). Les espèces sont classées dans chacune des listes, en plusieurs catégories, de la plus menacée à la moins menacée. Les catégories de menace utilisées pour définir les listes rouges régionale et nationale en France sont les suivantes :

- Éteint (EX), éteint à l'état sauvage (EW) ou éteint au niveau régional (RE) ;
- En danger critique d'extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU) : espèces menacées d'extinction à l'échelon mondial ;
- Quasi menacé (NT) : espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ;
- Préoccupation mineure (LC) : espèces pour lesquelles le risque d'extinction est faible ;
- Données insuffisantes (DD) : espèces pour lesquelles l'évaluation n'a pas été faite faute de données suffisantes ;
- Non applicable (NA) : impossible à évaluer au niveau régional ;
- Non évalué (NE) : espèces n'ayant pas encore été confrontées aux critères.

Ne sont reprises que les listes publiées, en cours de validité et ayant été élaborées avec une méthode de l'UICN.

En savoir plus

- Voir fiches 2010 et 2011 "Nombre d'espèces de la flore disparues"
- Voir fiches 2010 et 2011 "Taux de rareté de la flore indigène régionale"
- CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE AGRÉÉ CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, 2005. *Plantes protégées et menacées de la région Nord / Pas-de-Calais*. 434 p.
- UICN, 2001. *Catégories et critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 p.
- UICN, 2003. *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste Rouge*, Version 3.0. Juin 2003. UICN – Union mondiale pour la nature. 29 p.
- TOUSSAINT, B. [coord.], 2005. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version 3a/26 septembre 2005. CBNBL, Bailleul.
- TOUSSAINT, B. [coord.], 2011. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°4b/décembre 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord - Pas-de-Calais. I-XX, 1-62.

► Sites internet

- Conservatoire botanique de Bailleul (CBNBL) : www.cbnbl.org
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : <http://www.iucnredlist.org>